

Proposition d'une étude de prospective financière - information -

Rapporteur : M. Le Président

Le débat d'orientations budgétaires interviendra dans le courant du mois de janvier 2002.
C'est l'occasion pour nous élus d'exposer nos prévisions d'évolution de la situation financière de notre Communauté et des évènements susceptibles de l'influencer.

Des choix financiers annuels et pluriannuels de service rendu, d'autofinancement, d'investissement et de fiscalité doivent dès l'année prochaine être orientés et ils auront des conséquences sur la solvabilité actuelle et future de la collectivité.

La taxe professionnelle unique, le versement transport et les concours de l'Etat sont nos seules ressources et la marge de manœuvre qu'elles dégageront pour atteindre nos ambitions seront limitées à leur juste variation susceptible d'être augmentée par des ressources externes : contrat ATSR, contrat de plan autres subventions.

Aussi, dès à présent il faut privilégier les compétences structurées : le transport car il est opérationnel et le développement économique car il est le levier de la progression fiscale espérée. Les autres compétences pourront évoluer après que les deux précitées auront été appréciées en termes d'investissement et de charges de fonctionnement induites.

C'est pourquoi une étude de prospective financière doit être menée immédiatement et constituer le préalable de nos orientations budgétaires de 2002 et des années suivantes.

Une première étude sommaire a été présentée au Bureau du 6 juillet puis affinée lors d'une rencontre entre les services de la Ville de Besançon et ceux de l'agglomération au mois de septembre.

Un expert extérieur apportera son concours à l'élaboration de scénarios permettant de déterminer quelles sont nos marges de manœuvre futures en terme de capacité d'endettement, d'investissement, d'emprunt.

La préparation budgétaire 2002 sera mise en œuvre en parallèle.

Elle aboutira à une lettre de cadrage budgétaire.

Cette étude représente un intérêt stratégique dont la portée sera significative dès à présent. Elle deviendra un outil de décision primordiale lorsque seront finalisés nos projets et contrats d'agglomération qui verront le jour en 2002 et 2003.

Le Bureau a autorisé le Président à lancer une mise en concurrence auprès de consultants spécialisés en finances locales afin de conclure rapidement un contrat.

Le montant de cette étude qui pourrait être actualisée les années suivantes serait de l'ordre de 100 kf.

Le Conseil de Communauté est informé de cette proposition du Bureau.

Pour extrait conforme,

Le Président